

	<b>Ville de Vitré</b> Service Direction Générale	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
		<i>Compte rendu de la séance          du 27.04.2017</i>	
Date : 3.05.2017	Nombre de pages : 11	Fichier : CRCM27.04.2017	
Rédigé par : Véronique GERGAUD/Bertrand MERRET		Validé par : Bertrand MERRET	
<p>L'an deux mille dix-sept, le 27 avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 20 avril deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p><b><u>Etaient présents :</u></b></p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués ; Mme PRACHT, Mme LEBOUÇ, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, M. COIGNARD, Mme GOZE, conseillers municipaux.</p> <p><b><u>Etaient absents excusés :</u></b></p> <p>Mme CLOAREC absente aux questions 81 à 96,          Mme TROPÉE donne pouvoir à Mme CHARLOT,          M. MAISONNEUVE donne pouvoir à M. SOUVESTRE.</p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p> <p><u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal.</p>			

## DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – N°2017-032 – Prestations d'assurance de type dommages ouvrage ou garantie décennale dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation d'une station d'épuration	Consultation déclarée sans suite.
1.1	Marchés publics – N°2017-033 – Marché d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour l'urbanisation de l'ensemble immobilier de la Baratière	<p>Marché attribué au Groupement AUP (mandataire) / EGIS, lauréat de la présente consultation, un marché d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour l'urbanisation de l'ensemble immobilier de la Baratière à NANTES (44) pour un montant de Le marché est conclu pour un montant de (base de calcul : enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux fixée à 1 000 000 € HT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise d'œuvre : taux de rémunération : 5,52% soit un forfait provisoire de 55 200,00 € HT;</li> <li>- Etudes d'urbanisme : 35 475,00 € HT</li> <li>- Suivi architectural et paysager sur prix unitaires : estimatif : 34 925,00 € HT</li> <li>- Fiche de lot : 1 075,00 € HT / lot</li> </ul>

		<p>- Habitat individuel : 455,00 € HT / lot</p> <p>- Opérations groupées ou locaux de services : 3 450,00 € HT / opération</p> <p>- PC modificatif : 650,00 € HT / PC.</p> <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics – N°2017-034 - Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de production d'ECS – avenant 5.	<p>Avenant N° 5 au marché 2015/066 attribué à la Société IDEX Energies, prenant en compte les modifications suivantes : Intégration au contrat du bâtiment du multi-accueil La Fleuriais – 1 bd René Crinon – 35500 Vitré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 marché CP : 37,03 € HT par Mwh PCS / abonnement : 193,32 € HT par an / CTA : 49,98 € HT par an / TICGN : 5,88 € HT par Mwh PCS</li> <li>- P2 : 805,00 € HT / an</li> <li>- prévention légionnelle : 380,00 € HT / an</li> <li>- P3 à l'issue de la période de garantie (24-03-2019) : 580,00 € HT / an</li> </ul> <p>– Le montant annuel estimatif est porté à la somme de 352 755,46 € HT (hors P1 inconnu pour le multi-accueil La Fleuriais), le montant prévisionnel estimatif total étant porté à la somme de 2 810 633,36 € HT).</p>
1.1	Marchés publics – N°2017-035 – Réhabilitation et extension d'un bâtiment dans le cadre de l'aménagement d'une structure multi accueil petite enfance – Lot 11 : peinture, revêtements muraux	<p>Avenant N°1 au marché N°2016/023 avec l'entreprise THEHARD prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification appliques décoratives</li> <li>- Modification soubassements et murets des rampes (voiles béton et enduit ciment extérieur).</li> </ul> <p>L'avenant est conclu pour un montant en moins-value de 785.45€HT, portant le montant du marché à 16 691.98€ HT.</p>
1.1	Marchés publics – N°2017-036 – Fourniture de matériaux et accessoires de voirie pour les services de la Ville de Vitré – Lot 5	<p>Avenant N°1 à l'accord cadre N° 17AC016 avec la Société BMV prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :</p> <p>Ajout de produits non compris initialement sur le bordereau de prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fibre anti fissure 20 mm sac de 0.6kg de marque Sika ou équivalent au prix de 16.90€ HT le sac</li> <li>- Désactivant de marque VBA BIO 2 ou équivalent au prix de 14.40€ HT le litre.</li> </ul> <p>Les autres clauses du marché et notamment les montants minimums (8 000 € HT) et maximums annuels</p>

		(40 000€ HT) demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics – N°2017-038 – Mise aux normes de la cuisine satellite de l'école du château à Vitré – Lot 1 : gros œuvre, charpente métallique, couverture	Marché attribué à l'entreprise TOURNEUX de Vitré (35) pour un montant de 50 099.83€ HT.  La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – N°2017-039 – Mise aux normes de la cuisine satellite de l'école du château – Lot 2 : cloisonnement, doublage, faux plafond	Marché attribué à l'entreprise BREL de Lécousse (35) pour un montant de 19 429.38€ HT.
1.1	Marchés publics – N°2017-040 - Mise aux normes de la cuisine satellite de l'école du château – Lot 3 : menuiseries extérieures et intérieures	Marché attribué à l'entreprise TOURNEUX de Vitré (35) pour un montant de 46 875.38€ HT.
1.1	Marchés publics – N°2017-041 - Mise aux normes de la cuisine satellite de l'école du château à Vitré – Lot 4 : revêtements de sols et muraux	Marché attribué à l'entreprise MARIOTTE de Brécé (35) pour un montant de 28 996.13€ HT.  La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – N°2017-042 - Mise aux normes de la cuisine satellite de l'école du château à Vitré – Lot 5 : peinture	Lot déclaré infructueux dans la mesure où seule une offre est parvenue et qu'elle est largement supérieure à l'estimation.
1.1	Marchés publics – N°2017-043 - Mise aux normes de la cuisine satellite de l'école du château à Vitré – Lot 6 : plomberie, ventilation, chauffage	Marché attribué à l'entreprise HERVÉ de Vitré (35) pour un montant de 49 700.73€ HT.  La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – N°2017-044 - Mise aux normes de la cuisine satellite de l'école du château à Vitré – Lot 7 : électricité, courants forts et faibles	Marché attribué à l'entreprise PERRINEL d'Argentré du Plessis (35) pour un montant de 15 434.42€ HT.  La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – N°2017-045 - Mise aux normes de la cuisine satellite de l'école du château à Vitré – Lot 8 : équipements de cuisine, panneaux chambres froides	Marché attribué à l'entreprise HORIS (Bonnet Thirode) de Saint-Brieuc (22) pour un montant de 93 795.25€ HT.  La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – N°2017-046 – Travaux de viabilisation de la ZAC de la Roncinière – Lot 2 : eau potable, télécommunications, Avenant N°3	Avenant N°3 au marché N°2014/055 avec le Groupement FTPB (mandataire) / FTPB Réseaux prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est pris acte du changement de dénomination sociale du cotraitant FTPB Réseaux qui devient SORELUM (Société de Réseaux d'Énergie et de Lumière) selon la décision de l'associé unique du 21 novembre 2016.</li> <li>- Il est pris acte du changement de siège social : SORELUM – zone du Millenium – 19 rue Louis Renault 53940 SAINT BERTHEVIN.</li> </ul>

		Les autres clauses du marché demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics – N°2017-047 – Travaux de viabilisation de la ZAC de la Roncinière – Lot 3 : BT, BT, HTA, éclairage public, gaz, Avenant N°3	<p>Avenant N°3 au marché N°2014/056 avec le Groupement FTPB (mandataire) / FTPB Réseaux prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est pris acte du changement de dénomination sociale du cotraitant FTPB Réseaux qui devient SORELUM (Société de Réseaux d'Énergie et de Lumière) selon la décision de l'associé unique du 21 novembre 2016.</li> <li>- Il est pris acte du changement de siège social : SORELUM – zone du Millenium – 19 rue Louis Renault 53940 SAINT BERTHEVIN.</li> </ul> <p>Les autres clauses du marché demeurent inchangées.</p>
1.1	Marchés publics – N°2017-049 – Réhabilitation des réservoirs enterrés de la Grange, Avenant 1	<p>Avenant N°1 au marché N°2015/069 avec la Société SADE prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification et suppression de la métallerie et de la serrurerie,</li> <li>- Modification et suppression de GC d'accès au local technique de pompage,</li> <li>- Modification de conduites hydrauliques,</li> <li>- Suppression des aménagements extérieurs.</li> </ul> <p>Les modifications impliquent une plus-value de 2 904.30€ HT portant le montant du marché à 643 989.50€ HT.</p> <p>Les modifications impliquent une prolongation du délai d'exécution : 7.87 mois.</p>
1.1	Marchés publics – N°2017-050 – Mise en place d'un système de contrôle et de gestion aux équipements sportifs municipaux – Modification N°1	<p>Modification N°1 à l'accord cadre N°2016/060 avec la Société BODET SOFTWARE prenant en compte les modifications mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout du prix unitaire des badges porte-clés proximité HID : 7.00€ HT port compris. Les commandes se font par multiple de 25.</li> <li>- Incidence sur le poste « Installation du système informatique » : Suppression des 100 badges cartes initialement prévus : - 360.00€ HT Ajout de 250 badges porte-clés proximité HID : + 1 750.00€ HT.</li> </ul> <p>Les autres clauses du marché et notamment le montant maximum (150 000.00€ HT) demeurent inchangées.</p>

5.8	Décision d'ester en justice – N°2017-037 – Appel du jugement du TGI de Rennes enjoignant à la Ville de signer l'acte de vente de la Poterne Saint Pierre avec la SCI Saint Pierre	Défense des intérêts de la commune confiée au Cabinet d'avocats Martin, situé 8 Bd de la Tour d'Auvergne – CS 46528 – 35528 RENNES.
7.10	Finances locales –N° 2017-48 - Divers – Contrat de maintenance des progiciels MUNICIPAL CANIS : gestion des animaux dangereux et MUNICIPAL : gestion de la police municipale	<p>Contrat de maintenance signé avec la Société LOGITUD SOLUTION, ZAC du Parc des Collines à MULHOUSE (68) du 13 février au 31 décembre 2017. Il sera reconduit tacitement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour deux années maximum, sauf dénonciation écrite par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties trois mois au moins avant chaque échéance annuelle.</p> <p>La redevance s'élève à 950.12€ HT (neuf cent cinquante euros et douze centimes HT). La redevance est payable annuellement à réception de facture et révisable chaque année selon formule au contrat.</p>

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

### Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 16 mars 2017

<b>81</b>	5.2	Indemnités des élus	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de fixer les indemnités des élus en se référant uniquement à l'indice brut terminal de la fonction publique.</p> <p><i>P. LAPAUSE souligne le pourcentage de l'indemnité du Maire inférieur à celui du Premier Adjoint en raison de son choix de renoncer à une partie de ses indemnités pour la redistribuer aux conseillers municipaux de base.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE confirme sa décision de ne prendre que le quart de son indemnité de Maire de façon à la répartir sur les conseillers et, tant à la Ville qu'à la Communauté, de ne pas utiliser la totalité de l'enveloppe accordée (90% à la Ville et 69% à Vitré Communauté).</i></p> <p><i>A. CHARLOT salue le geste du Maire qui n'est pas courant dans les autres villes.</i></p>
<b>82</b>	7.3	Garantie d'emprunt OGEF Saint-Martin – Agrandissement et rénovation de l'école maternelle Sainte-Bernadette – <b>Annexe 1</b>	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une garantie d'emprunt à l'OGEF Saint Martin d'un montant de 400 000€ auprès du Crédit Mutuel de Bretagne (travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école maternelle Sainte-Bernadette). Monsieur LAPAUSE a quitté la salle et n'a pas participé au vote.</p>
		Garantie d'emprunt NEOTOA – Réhabilitation de 45 logements – <b>Annexe 2</b>	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une garantie d'emprunt à NEOTOA d'un montant de 98 116€ auprès de la</p>

<b>83</b>	7.3		Caisse des Dépôts et Consignations (Réhabilitation de 45 logements situés allée de la Grange, impasse du Trégor, Square Ambroise Paré, Allée d'Argoat, rue de la Grange et passage de Penthièvre).
<b>84</b>	7.3	Garantie d'emprunt NEOTOA – Réhabilitation de 17 logements – <b>Annexe 3</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une garantie d'emprunt à NEOTOA d'un montant de 101 689€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Réhabilitation de 17 logements situés allées Pierre Lefeuve, des Pays-Bas, et de Belgique).
<b>85</b>	7.3	Garantie d'emprunt NEOTOA – Réhabilitation 12 logements situés 13 rue du Bourg aux Moines – <b>Annexe 4</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder une garantie d'emprunt à NEOTOA d'un montant de 93 516€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Réhabilitation de 12 logements situés 13 rue du Bourg aux Moines).
<b>86</b>	7.1	Budget des ateliers artisanaux - Décision modificative 1- Affectation du résultat – <b>Annexe 5</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification de l'affectation du résultat et de la décision modificative N°1 apportée au Budget ateliers artisanaux.
<b>87</b>	7.1	Budget de la Fleuriais – Décision modificative 1 – Affectation du résultat – <b>Annexe 6</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification de l'affectation du résultat et de la décision modificative N°1 apportée au Budget de la Fleuriais.
<b>88</b>	7.1	Budget assainissement - Décision modificative 1 – <b>Annexe 7</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification N° 1 apportée au Budget assainissement.
<b>89</b>	7.1	Budget eau - Décision modificative 1 – <b>Annexe 8</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative N° 1 apportée au Budget eau.
<b>90</b>	7.1	Budget principal - Décision modificative 1 – <b>Annexe 9</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative N° 1 apportée au Budget principal.
<b>91</b>	7.10	Tarif horaires de facturation du personnel	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la nouvelle tarification de refacturation des heures d'intervention du personnel municipal.
<b>92</b>	7.10	Indemnité allouée au Trésorier principal	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'allouer une indemnité de conseil à M. Didier CREAC'H, Trésorier principal, plafonnée au niveau du montant de référence, versée annuellement pour la durée du mandat.
<b>93</b>	7.10	Remboursement de frais de contentieux par la commune de Bréal-sous-Vitré	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du règlement de la participation de la commune de Bréal sous Vitré, à savoir le versement en deux fois, de la somme de 7 509.65€ en 2017 et 7 509.65€ en 2018.  <i>J.P. LEBRY remercie la Ville de Bréal-sous-Vitré, avec qui Vitré a travaillé de concert sur ce sujet</i>

			<p>difficile, pour sa décision de prendre à sa charge une partie des frais de justice.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> rappelle le « scandale » du pylône 547, réalisé brutalement, de nuit, alors que la Ville avait demandé son déplacement de façon à ne pas le mettre sur les drains qui alimentent la Ville en eau de qualité. Après une rencontre avec les dirigeants de RTE, ceux-ci ont admis que la méthode employée était cavalière et n'ont pas rejeté sa demande de participer indirectement en compensation, par l'intermédiaire de leur fondation, au financement de l'opération Lumière, Patrimoine et Culture. Cette affaire laisse un goût amer, y compris pour les agriculteurs qui n'auraient pas bénéficié de la même mansuétude s'ils avaient débroussaillé dans les mêmes conditions, et renforce l'idée qu'il y a deux poids, deux mesures.</p> <p><u>P. MORIN</u> considère que le vrai scandale n'est pas le simple pylône implanté mais plutôt l'ensemble du projet EPR avec sa ligne à haute tension. Sur la participation de RTE au plan Lumière, et même si toute subvention est bonne à prendre, il serait sur le principe amoral de l'accepter, tellement RTE s'est moqué de la Ville.</p> <p><u>P. MÉHAIGNERIE</u> estime qu'il existe une autre voie possible car RTE avait promis aux agriculteurs impactés par la ligne électrique de racheter les bâtiments d'exploitation dans des conditions financières adaptées. Or, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas.</p> <p><u>J. COIGNARD</u> remarque que la somme de 15 000 € ne représente sans doute pas la même chose pour la commune de Bréal-sous-Vitré que pour la Ville de Vitré.</p>
94	7.10	Imputation de diverses factures en investissement	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'imputation de diverses factures en section d'investissement.
95	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	Pour information du Conseil municipal.
96	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	Pour information du Conseil municipal.
97	3.2	Projet de cession Ville de Vitré/ Arnal – <b>Note de synthèse A</b>	<p>Approbation à la majorité des présents et représentés du projet de cession d'un bâtiment situé au 52-56 rue Poterie à Vitré (<b>vote à bulletin secret</b>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 voix pour,</li> <li>- 3 voix contre,</li> </ul>

			<p>- 5 votes blancs.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> informe qu'à la suite des observations formulées lors du dernier Conseil municipal, le Président de Vitré Atout a été sollicité pour savoir s'il y aurait d'autres candidats à l'acquisition de ce bâtiment. Celui-ci ne connaissait pas d'autres prétendants et ne voyait que des bénéficiaires au développement d'une activité en cœur de ville susceptible d'attirer les enfants et les jeunes.</p> <p><i>P. MORIN</i> annonce qu'au cours de la dernière commission sport, le sujet de la mutualisation a été abordé. Il voit dans ce projet de vente, le signe d'un échec de la mutualisation vis-à-vis des personnels et une porte de sortie pour l'un d'eux.</p>
98	3.6	Convention de mise à disposition foncière – Lotissement le Grand Fougeray – <b>Annexe 10 - Note de synthèse B</b>	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la convention de mise à disposition foncière (lotissement le Grand Fougeray).</p> <p><i>P. MORIN</i> constate qu'on s'éloigne des objectifs fixés par l'atelier du CANAL, de limiter l'extension de l'urbanisation au sud, alors que les espaces libres disponibles entre ce lotissement et la Ville seront forcément remplis.</p> <p><i>J.P. LEBRY</i> répond que son affirmation n'est pas exacte et que l'atelier du CANAL avait recommandé de mettre les Boufforts et le Bas Fougeray en secteur constructible du fait qu'un agriculteur des Boufforts avait déjà été déplacé. Il comprend qu'on regrette ce développement sur le sud et souhaite qu'on n'urbanise pas au-delà.</p>
99	3.3	Convention de concession d'une place de stationnement entre la Ville de Vitré et la SCI APOLO – <b>Annexe 11 – Note de synthèse C</b>	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du principe de la concession d'une place de stationnement à la SCI APOLO.</p> <p><i>P. MORIN</i> s'étonne qu'on demande des places supplémentaires pour ce projet alors qu'il ne s'agit que d'un transfert d'activités qui traverse le boulevard P. Landais. En outre, la Ville est en partie responsable de ce transfert puisqu'elle souhaite la rénovation du forum de la Trémoille. Il relève surtout que la concession porte sur le parking P. Lemaître où on ne crée pas davantage de places, ce qui revient à avoir des places virtuelles.</p> <p><i>A. MOREL</i> partage cette réflexion, mais le PLU de 2006 prévoit cette obligation et on ne peut pas se permettre de délivrer un permis qui serait illégal. Le maintien de cette obligation devra être débattu dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme.</p>
100	8.3	Dénomination d'une voie sur le secteur de la Baratière – <b>Annexe 12 – Note de synthèse D</b>	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination de la voie « Rue Gutenberg ».</p>



<b>101</b>	7.5	Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) – Changement des plafonds de ressources – <b>Annexe 13</b> – <b>Note de synthèse E</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la mise à jour du Fonds d'Intervention pour l'Habitat.
<b>102</b>	7.5	Fonds de Rénovation du Patrimoine (FRP) – Modification du règlement – <b>Annexe 14</b> – <b>Note de synthèse F</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés la modification du règlement du Fonds de Rénovation du Patrimoine.
<b>103</b>	4.2	Modification du tableau des effectifs	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la modification du tableau des effectifs.
<b>104</b>	4.4	Mise à disposition de service pour la gestion des services civiques – <b>Annexe 15</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la prolongation de la mise à disposition du service Ressources humaines de la Ville, (dans l'attente de la mise en commun des services RH Ville et Vitré Communauté) pour assurer la gestion administrative des services civiques du 1 <sup>er</sup> .05. au 30.09.2017.
<b>105</b>	7.5	Attribution de subventions aux collèges et lycées publics et privés de Vitré pour les voyages scolaires – <b>Annexe 16</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'attribution des subventions pour les voyages scolaires aux collèges et lycées publics et privés.
<b>106</b>	7.10	Restauration municipale et autres prestations périscolaires – Ajout d'une prestation repas bébé applicable au 1 <sup>er</sup> mai 2017	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'ajout d'une prestation « repas bébé, au prix de 0.80€ à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2017.  <i>C.A. CHEHABEDDINE souligne la bonne collaboration pour cette expérimentation et remercie les services et le Centre Social.</i>
<b>107</b>	7.5	Artothèque – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la sollicitation présentée auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'un montant de 15 000€ pour le développement culturel inscrit dans la convention d'objectif.
<b>108</b>	7.10	Patrimoine – Archives privées – Régularisation administrative – Acceptation de don	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la régularisation administrative de dons opérés depuis 1998 ainsi que les propositions de dons effectuées en 2016.
<b>109</b>	8.9	Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Vitré et l'Ecole du Louvre – <b>Annexe 17</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du renouvellement de la convention.
<b>110</b>	7.5	Département d'Ille et Vilaine – Autorisation de versement d'une subvention	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'autoriser la Ville à percevoir l'encaissement de la subvention de 15 000€ pour l'année 2017 pour la programmation du spectacle vivant du Centre Culturel.
<b>111</b>	1.4	Renouvellement de la convention pour la réservation de 3 places au sein du Multi accueil géré par BABILOU à Etreilles – <b>Annexe 18</b>	Approbation à l'unanimité des présents et représentés du renouvellement de la convention de réservation de 3 places au sein du multi-accueil d'Etreilles.
		Projet de cession Ville de Vitré/Eiffage Immobilier - <b>Note</b>	Approbation à l'unanimité des votants quant à l'évolution du projet de cession ainsi que sa

112	3.2	de synthèse G	<p>régularisation (Mme GOZE, MM. UTARD, COIGNARD et MORIN se sont abstenus),</p> <p><i>J.P LEBRY rappelle l'historique et le contexte de cette opération et détaille les engagements réciproques des parties prenantes.</i></p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> remarque, après comparaison avec Rennes et Redon, que le prix applicable est à hauteur de ceux de Redon, mais nettement inférieur à ceux pratiqués à Rennes. Il est persuadé que Vitré est bien placé sur le marché et se félicite que la baisse de prix rende l'opération plus attractive.</p> <p><i>P. MORIN</i> demande si l'hypothèse de l'installation d'une entreprise prenant l'ensemble du bâtiment scelle le destin de l'entreprise Cipres (ex-Molitor) à Vitré.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> confirme la volonté de départ des nouveaux dirigeants et regrette leur attitude vis-à-vis du personnel.</p> <p><i>H UTARD</i> modère ce jugement car l'entreprise croît sans pouvoir recruter à cause du manque de places dans les locaux. Cela fait plus de deux ans que la situation perdure en raison de la volonté de la Ville de faire aboutir le projet de B3000. Il s'agit donc d'un double gâchis sur les difficultés de cet immeuble mais aussi sur le départ de ces emplois qui étaient précieux.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> annonce que d'autres surfaces ont été proposées temporairement à cette entreprise, mais celle-ci envisageait déjà de se déplacer à Rennes afin de se valoriser davantage.</p> <p><i>H UTARD</i> relève d'une part que la délibération propose une diminution des recettes de 150 k€ et il s'interroge sur le maintien de l'équilibre du budget de la Ville et, d'autre part, que la baisse de prix ne semble pas suffisamment significative pour favoriser la commercialisation de l'immeuble.</p> <p><i>P. MÉHAIGNERIE</i> précise que le crédit n'a pas été inscrit au budget 2017 et donc que cette diminution de recette n'a pas d'effet négatif sur l'équilibre du budget. Compte tenu du prix désormais proposé, de la situation de Vitré, de la faible imposition et de l'absence de versement transport, les promoteurs assurent de la compétitivité du projet. Le premier objectif est donc que la construction débute avant l'été et le second objectif est d'accueillir le maximum d'emplois pour faire vivre le cœur de ville. Enfin, il faut continuer sur le marché de bureaux car on peut être concurrentiel pour attirer de l'emploi.</p> <p><i>A. CHARLOT</i> insiste également pour démarrer le chantier le plus vite possible afin d'améliorer</p>
-----	-----	---------------	--

**QUESTIONS DIVERSES :**

**- Réserves foncières :**

*M. LEBRY présente l'ensemble des réserves foncières de la Ville, par secteur. A ce jour, elle dispose de 62 ha en réserve de terres agricoles afin de pouvoir effectuer des échanges fonciers, 50 ha à urbaniser et 50 ha en espaces naturels (Vallée de la Vilaine essentiellement).*

*Il souhaite également faire part d'un recensement du patrimoine bâti ancien en milieu rural en cours, pour éviter que ces bâtiments ne tombent en ruine. Il constate déjà un début de désertification des sièges d'exploitation sur Vitré, alors que personne n'en a vraiment encore conscience. Par exemple, il n'y a plus que 12 producteurs de lait alors que dans les années 80-90, ils étaient une centaine sur Vitré. Il ne manquera pas forcément de terres à l'avenir, mais plutôt d'hommes pour les exploiter.*

**- Web-delib :**

*P. LAPAUSE rappelle que les ordres du jour des conseils municipaux seront bientôt dématérialisés et demande aux élus de lui faire part de leur éventuel besoin en tablette numérique.*